



J'aimerais une réponse svp merci

Par **fatifa**, le **10/06/2015** à **17:33**

bonjour a tous j'aimerais que quelqu'un puisse m'aider j'ai fait mon mariage en Algérie sans ccm en février 2013 après mon mari a envoyé le dossier à Nantes pour une transcription du mariage qui a été refusé par Nantes et Nantes a transmis notre dossier au procureur après une longue attente mon mari a reçu l'accord du procureur en lui disant qu'il s'impose pas à sans mariage et qu'il doit s'adresser à Nantes pour récupérer sans livret de famille alors mon conjoint a envoyé des mails et une lettre avec la photocopie du papier du procureur et jusqu'à maintenant aucune réponse quelqu'un peut m'orienter de ce qu'il faut faire et combien de temps faut attendre et les démarches suivons merci à tous

Par **citoyenalpha**, le **14/06/2015** à **17:17**

Bonjour

le procureur en charge de votre affaire est à Nantes donc il n'y a point de délai si le procureur a accepté la transcription de votre mariage.

Restant à votre disposition

Par **fatifa**, le **16/06/2015** à **19:54**

merci à vous Mr citoyenalpha mais y'a-t-il une solution pour le récupérer rapidement ça va faire un mois et rien reçu encore